L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 4 OCTOMBRE 1887

PETITES ANNONCES.

ON demande—Une femme de couleur raisonnable pour s'occuper d'un enfant de six ans et d'un petit ménage. S'adresser immédiatement au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 4 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—La goélette "Rover" avec son gréement, telle qu'elle est mouillée, dans le moment, dans le "Vieux Bassin," près de la rue du Bassin. S'adresser à VINCENTE PRIETO, à bord. 1er oct—8 f

A vendre.—Pour cause de départ, un restaurant bien situé et bien achalandé. S'adresser à A. Prades, jr, 21 Passage de la Bourse. 30 sept—2 sem.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
23sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John L. Riera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,973—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Denise Riera, tutrice naturelle et comme telle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 oct—4 8 13

Succession de Alice Moran, épouse de F. Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 18,784—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Lopez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25 30—4 oct

Succession de Charles Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,092—Division C—Attendu que Anton Haller, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Klein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 sept—27, 30—oct 6.

Succession de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,699—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Whalen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er oct—1.5.9

Succession de A. J. Gomila.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15 196—Division E—Attendu que Charles Madull, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres dativés d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu A. J. Gomila, décédé in testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er oct—1.5.9.

Succession de Mme Mary Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,953—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Alexander, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN Greffier.
30 sept—30—5 9 oct

Succession de Mme Magdelina Wolfram.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,679—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Godfried Gaisser, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—30—5 9 oct

Succession de Philip Lauman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 111—Division B—Attendu que Mme Veuve Mary Eva Lauman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Lauman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—28—oct 1 7

Succession de George J. Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,107—Division D—Attendu que John Lorenz Flettrich a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George J. Flettrich décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25 30—oct 4

Succession de John B. Couret

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,075—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John F. Couret, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 sept—24 28—oct 2

AVIS AUX CREANCIERS.

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,310—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—5 9 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une buvette.

Jean Marie Cassagne vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 809—En vertu d'un ordre de vente, daté du 23 septembre 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 5 octobre 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 24 rue Bourbon, tout le contenu du dit local, consistant en comptoirs, étagères, miroirs, pendules, tables, chaises, etc.

Aussi, un lot de liqueurs assorties, vins, whisky, etc.

Conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 sept—24 29 oct 1 5

ÉTAT DE SITUATION DE LA GERMANIA SAVINGS BANK.

(Banque d'Epargnes Germania.)

NO. 51 RUE DU CAMP.

A la clôture des affaires le 31 décembre 1886.

ACTIF.

Actions et bons		$133,642 00
Prêts sur hypothèque		72,281 24
Prêts à échéances (avec garanties collatérales)		2,335 00
Prêts sur demande (avec garanties collatérales)		361,623 32
Argent comptant	$53,838 17	
Divers comptant	1,510 66	
		55,348 83
		$625,230 89

PASSIF.

Capital		$100,000 00
Profits non divisés		33,777 51
Soit: gains après paiement des dépenses courantes	$26,814 25	
Moins, $10,500 31 payés aux déposants comme intérêt et $8,000 00 aux actionnaires pendant l'année courante	18,500 31	
Réservé sur les profits de l'année	$8,313 94	
A ajouter profits existant le 31 décembre 1885	25,463 57	
Total réservé	$33,777 51	
Dû aux déposants		491 069 38
Dividendes non payés		384 00
		$625,230 89

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 1er jour de décembre 1886.
FRED. ZENGEL, Notaire.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de	20,000..	20,000
2	Lots de	10,000..	20,000
4	Lots de	5,000..	20,000
20	Lots de	1,000..	20,000
50	Lots de	500..	25,000
100	Lots de	300..	30,000
200	Lots de	200..	40,000
500	Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	.. ..	200..	20,000
100	.. ..	100..	10,000
1000	.. ..	50..	50,000
2,179	Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit sous un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où la langue française est en usage et où l'on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des arrivées en partance dans les ports Américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau: No 136 rue Gravier.

CONFORMEMENT à a Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	38,061 04	
	$535,020 93	
A ajouter: Primes non acquises en 1885	104,534 14	$639,555 07
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		19,883 09
		$659,438 16
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41	
	$280,480 61	
Taxes	6,305 25	
Réassurances	31,796 81	
Primes remboursées	76,599 26	
Réfaction	31,402 52	
Commission	3,190 76	
Bureau des assureurs, corps de sauveteurs, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	$514,955 99
		$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	
		25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant reservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	$23,316 67
Prêts sur nantissement	89,882 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	1,698 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Primes en voie de perception	116,785 59
En caisse	46,467 44
Total de l'actif	$401,982 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	70,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887,
M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie de l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires à leurs représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
2 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Magazine.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Bienville.
8 Carondelet et Euterpe.
9 Prytanée et Bouligny.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 21
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Gravier.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
39 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tryon.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prince de Pocet
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Steen, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
517 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne
615 Casernes des Etats-Unis
616 Bayous et Dauphine.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Propriété sur la rue Jackson.

Succession de Lorenzia Richard, née Dupre, femme décédée de Joseph Richard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,961.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, entre la rue Gravier et la Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 13 septembre 1887, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Fulton et Rousseau, lequel lot de terre mesure 15 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces. Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date et toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente par O. Drouet, notaire.
14 sept—14,17,24—oct 1,8,15.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le deuxième district.

Succession de Mme Anna Marie Adélaïde Rohders.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 21,968.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et l'allée Commercial, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 29 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 48 qui est borné par les rues Douane, Claiborne, Bienville et Derbigny, mesurant 25 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 108 pieds, le dit lot est désigné par le No. 11 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé à l'étude de D. B. McCay, ancien notaire en cette ville.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Miro, Galvez et Douane, désignés par les Nos. 8 et 9 dans l'ilet No 277 et mesurant, chacun, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds; le lot 9 forme l'encoignure des rues Bienville et Miro.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 159, qui est borné par les rues Marais, Villeré, Bienville et Douane; le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 34 pieds, 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 60 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans ou un an au gré des acquéreurs, la partie à crédit, s'il y a, portera intérêt à raison de 8 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, et les améliorations seront assurées et la police transférée.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 oct—2,8,15,22,27—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 0 912.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 6 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1,8 15 22 29—Nov 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cigares, Cognac, whiskey, gin, Pendules, etc

James L. Winter vs Mme Fannie Lehman, Lehman & Frois et Lehman & Frois, agents.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,216—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 11 octobre 1887 à 10.30 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—

Un très grand lot de cigares de différentes marques, plusieurs barils de cognacs, whiskey, gin de bonne qualité, plusieurs boîtes de whiskey-quinine, aussi, pendules, vitrines, miroirs et une variété d'autres articles, etc.

Conformément à un inventaire à mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 sept—30—oct—4,8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosenthal Bros vs G. M. Rousset et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,894—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet désigné par le numéro municipal 412, bornée par les rues Esplanade, Lepage, Lopez, Washington et Gayoso, sur un devis de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville en date du dix mars 1881, annexé à l'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, ci-dessous mentionné, laquelle portion de terre se compose des lots neuf et dix et dix et A, et mesure comme suit: quarante-deux pieds trois pouces et trois lignes de façade rue Esplanade, vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lepage; cent soixante-un pieds dix pouces et une ligne de façade rue Lopez; quatre-vingt quinze pieds onze pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Gayoso; de là, trente pieds sur une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade, de là trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur une ligne parallèle à la rue Washington et s'étendant vers la rue Lopez; de là, cent dix-huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade au point de départ.

Propriété acquise par Mme Rousset, défenderesse, de Julien Claude par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S Benedict vs Keenan & Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, ou quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville; les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée; et les susdits lots numéros douze à seize inclusivement se touchant et mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de cent quatre-vingt-quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cagny et Michael Meguade et de la succession de Bernard Finnan par plusieurs actes passés pardevant John F. Cagny, Andrew Hero Jr, et Omer J. Villeré, notaires en cette ville, respectivement, en dates du [illegible] juillet 1875, et le premier [illegible] de mai et le quatorzième et le [illegible] jours de juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13,20,27—oct 4,11,15.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Toledano,

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

Les deux maisons de résidence avec magasins, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bassin. (Un excellent emplacement pour le commerce).

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 40 rue Liberté.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme B. E. Dumestre.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dossier No. 21,799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E., daté du 27 septembre 1887, Dossier No 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme B. B. Dumestre, à l'encan, il sera vendu:

1° Trois terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, bornés par les rues Gasquet (ci-devant Jackson), Liberté (ci-devant Tréné), Commune et Marais, désignés par les Nos Quatre, Cinq et Six, et une partie du terrain neuf. Les dits trois terrains mesurent ensemble 72 pieds de façade, rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds, dix pouces et cinq lignes.

Les améliorations comprennent un grand cottage élevé de terre, avec corridor au centre et portant le No 40 de la rue Liberté.

2° Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Philips, Soraparu, Chippewa et St Thomas, désignés par les lettres A et B. Le premier de ces terrains A, mesure 31 pieds 7 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Philips, et forme le coin des rues Philips et Chippewa.

Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 310 et 310 1/2 rue Chippewa.

Le second terrain B est contigu au premier et mesure 24 pieds 8 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage de résidence portant le No 312 rue Chippewa.

3° Une partie de valeur d'un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Chippewa, Joséphine et Annonciation, désigné par la lettre A. Le dit terrain ou partie de terrain forme le coin des rues Jackson et Chippewa et mesure, au pied américain 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, et façade rue Chippewa de 52 pieds 6 pouces. Le dit terrain ou partie de terrain est une portion du terrain premièrement désigné par le No 1 du carré No 10 sur un plan de la banlieue Lafayette, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, avec résidence portant les Nos 95 et 97 rue Jackson.

4° Un morceau de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant, au pied français 29 pieds de face à la rue Annonciation sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur plus ou moins, et, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 170 pieds 2 pouces (plus ou moins). Le dit morceau de terre est la moitié du lot primitif désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 mars 1824, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, désigné par les Nos 434 et 434 1/2 rue de l'Annonciation.

5° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 21, le dit lot mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence à double corps de logis. Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

6° Un lot de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que le précédent, désigné par le No 22. Le dit lot mesure 24 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis désigné par les Nos 325 et 325 1/2 rue Jackson.

7° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Carondelet, Baronne et Louisiana avenue, formant le coin des rues Carondelet et Toledano, mesurant 60 pieds plus ou moins de face à la rue Toledano sur 124 pieds de profondeur et de face à la rue Carondelet.

Les améliorations comprennent un cottage double et d'autres édifices servant de magasin, etc.

8° Quatre lots de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le [illegible] district de cette ville, dans l'ilet borné par Louisiana avenue et les rues Tchoupitoulas, Chippewa et Toledano, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les dits lots se touchent et mesurent:

Le lot No 1, 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de profondeur dans le fond sur une profondeur et façade sur Louisiana avenue de 87 pieds 1 pouce, et 95 pieds 3 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 1 pouce sur la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 1, et 104 pieds 3 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 3 pouces sur la ligne qui la divise du lot No 2 et 112 pieds 9 pouces sur l'autre côté le plus près de la rue Toledano.

Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations comprennent plusieurs petites bâtisses.

9° Le lot No 4 touche aux lots Nos 1, 2 et 3 dans le fond et mesure 34 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à double corps de logis.

Les lots ci-dessus décrits sont subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit ilet.

10° Deux lots de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Julia, Girod et Bassin, désignés comme lots A et B; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot A mesure 39 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot B mesure 36 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins, conformément à un récent plan fait par Chas. Williams, voyer, en date du 8 octobre 1887, étant subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit ilet.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages sur le lot A, désigné par le No 254 rue des Remparts, et un magasin en bois sur le lot B, désigné par le No 252 rue des Remparts.

Les mesures sont d'après des plans récents de Williams & Patton, voyers, en date d'octobre 1887, et sont toutes plus ou moins au pied américain.

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de l'Association d'assurance de la Nouvelle-Orléans.

Deux actions du fonds capital de la Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a, à crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 0/0 et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 comptant seront exigés sur les lieux de l'adjudication pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 oct—2 9 16 23 29—5 nov

RPA VINCENT & CO.

Vente à crédit pour le commerce des Tissus (Dry Goods)

PAR VINCENT & CIE., Encanteurs, 60 62 et 64 rue de la Douane, il sera vendu JEUDI, 6 octobre 1887, à onze heures, sans réserve:

Un vaste assortiment de marchandises de fonds et de fantaisie.

—ET—

Le contenu d'un des plus grands magasins de tissus (Dry Goods) de cette ville, consistant de: Soiries noires et en couleur, Velours noir, Velours brocadés, Velvéteens, Bons Cachemire noir, Dentelles points réels, Grenadines, Diagonals, Nuns Veilings, Satins Skirts, Flanelle à peru, Flanelle Twill simples, Ginghams, Jeans, Rideaux dentelle, Serviettes, Mantelas, Jackets, Chemises, Parasols, Ombrelles, Couvertures, Courtepointes, Gants de peau, 4, 6 et 8 boutons, Notions, Articles de fonds, etc.

Conditions, crédit, à la vente.
2 oct—2, 6

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001.—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Dang, avocat, pour Mlle Annette Mourer.

Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens.

Ordonne que la dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.

Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
27 sept—27 oc 10 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et sa femme.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny.—Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 276 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

No. 347 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 73 rue Columbus, entre ——— et ———, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville—Un magasin en briques à trois étages, occupée comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 83, 83 et 84 rue Levée ou Peter magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington—Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 70 et 72, entre Gravier et Passage Commercial, dans le Premier District de cette ville, en vertu des conformément à deux ordres, au rendu et signé le 16 septembre 1887 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du Dossier de la dite cour—et l'autre, rendu et signé le 2ème jour de septembre 1887 par le dit Hon F. A. Monroe, juge de ladite Cour siégeant à la place de l'Hon. H. N. Righton, juge de la Cour Civile de District Division D actuellement absent sur un congé dans l'affaire de la succession de Mme Amelia Stiegler, née Rippe, femme décédée du dit Charles Stiegler, No 19,509 du Dossier de la dite Cour—

La propriété décrite ci-après et sur les conditions suivantes, à savoir:

Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale, désignés par les Nos. 9 et 10. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: le No 9, 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, et 21 pieds 6 pouces et 5 lignes sur l'autre côté; et le lot No 10 mesure 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 9, et 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec de grandes chambres plâtrées, lieux d'aisance, etc. La bâtisse est convenable pour bureaux, café ou autre objet, elle est connue par les Nos 87 et 89 Passage de la Bourse.

2° Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me district de cette ville dans l'ilet No 226, borné par les rues St Philippe, Derbigny, Roman et Dumaine, désigné par la lettre "A" d'après une esquisse dressée par A. de Armas, sous voyer, au mois d'avril 1868 annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant E. Grima, notaire le 2me mai 1868 lequel lot forme le coin des rues St. Philippe et Derbigny et mesure 20 pieds de face à la rue St Philippe sur 30 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, occupée comme magasin et résidence, galerie, environ 5 chambres, cuisine, lavoir, lieux d'aisance, citerne, etc., et connu par le numéro municipal—coin St. Philippe et Derbigny.

3° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine St-Philippe, Tonti et Rocheblave mesurant 38 pieds 1 pouce 8 lignes de face à la rue Dumaine, 87 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti, 87 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Rocheblave, et 37 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du fond. Ce lot ou partie de lot de terre est composé du lot No 11 et de la moitié adjacente du lot No 12, sur le plan dressé par L. A. Pilié, arpenteur le 25 mai 1848.

Les améliorations consistent en une maison en bois deux étages, avec façade en briques et toit en ardoises. Il y a un vestibule d'entrée, deux grands salons, quatre chambres à coucher, cabinet, pallets, office, cuisine, balcon sur la façade et sur le côté, cour pavée, lieux d'aisance, citerne, etc. Le dit est désigné par le numéro municipal 447, rue Dumaine.

4° Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet 294, borné par les rues St-Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles ensemble avec la portion de terre suivante savoir:

1° Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No 2, mentionné dans le dit croquis et en composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St-Philippe et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 1 et 2 de la dite esquisse.

2° Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de la dite esquisse, et mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.

3° Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, d'un environ 22 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de là 25 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, de là 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St Philippe se dirigeant vers la rue Tonti de là 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à charrette, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St-Philippe.

5° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le 2me district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par la lettre "B" d'après une esquisse annexée à l'acte d'achat du dit feu Charles Stiegler, mesurant, en mesure anglaise, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot "A", et 102 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et faisant partie des lots Nos 130 et 131 de l'ilet No 7 sur un plan dressé par C. A. De Armas, le 17 avril 1852, et déposé au bureau de Joseph Cuvellier, notaire.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec attic, ayant environ huit chambres, magasin pour provisions, lieux d'aisance, office, cuisine, 3 citernes, etc., et connue par le No municipal 503 rue Ste Anne.

6° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 10, d'après un plan tiré par J. St ohla, le 7 juin 1873 et déposé au bureau de Theo. Buisson, notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 32 pieds 11 1/2 pouces de largeur dans le fond avec améliorations.

Les améliorations comprennent le double corps de logis en bois, toit en ardoises, ayant 8 chambres, cuisine, hangar pour laver au fond, entrée de côté et cour pavée, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par les Nos 145 et 145 1/2 rue Prieur.

7° Un terrain dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 11 d'après un plan ci-dessus mentionné et mesurant, en mesure américaine, 33 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 33 pieds 3 pouces et 3 1/2 lignes de large au fond avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent les résidences doubles en bois à un étage avec toit en ardoises ayant 4 chambres, cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citerne de chaque côté avec entrée de côté et cour pavée et connus par les Nos. 147 et 147 1/2 rue Prieur.

8° Un autre lot de terre dans le 2ème district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 12 du plan ci-dessus, et mesurant au pied américain 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 10 pouces de profondeur, et 33 pieds 11 pouces 1/2 ligne de profondeur dans le fond, avec les améliorations qui s'y trouvent. Les trois lots ci-dessus, Nos 10, 11 et 12, ont été achetés par le défunt de P. Coudrin, par acte passé le 11 octobre 1884 devant J. R. Légier, notaire.

Les améliorations consistent en un joli édifice à double corps de logis, à un étage, avec toit en ardoises, [illegible] maison à 4 chambres dans chaque corps de logis, avec cuisines, lieux d'aisance, citerne, hangar à bois, cour pavée, entrée sur le côté, etc., elle est désignée par les numéros municipaux 149 et 149 1/2 rue Prieur.

9° Un terrain dans le Troisième District de cette ville et les améliorations situé dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St-Antoine et Remparts mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de large au fond et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Kerlerec et 120 pieds 10 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté d'après un plan dressé par E. Pilié, daté le 5 mai 1865 et annexé à un acte d'achat du dit feu Charles Stiegler et les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois à un étage avec attic et toit en ardoises, retiré de la rue, avec grands salons, 6 autres chambres, 4 cabinets, hangar pour le bois et chambre pour les provisions, lieux d'aisance, citernes, cour pavée, etc., connu comme les numéros municipaux—rue Bourgogne.

10° Un lot ou portion de terre dans le 3me district de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet No 501 borné par les rue Columbus, l'Avenue St-Bernard, les rues Laharpe, Villeré et Marais, d'après une esquisse

faite par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, le 19 février 1868, et annexé à l'inventaire de la succession de feu S. Maspé eau, pris par A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 29 mai 1878; le dit lot ou portion de terre est désigné par les lettres A et C sur la dite esquisse et mesure, en mesure américaine, 19 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Columbus sur 142 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de profondeur sur le côté vers la rue Marais, 86 pieds 2 pouces de profondeur plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Villeré; la dite ligne se fermant de façon qu'à cette profondeur le dit lot n'a que 3 pieds 8 pouces de large; le dit lot, ouvre sur une ligne courant vers la rue Villeré, mesurant 51 pieds 9 pouces sur une ligne courant vers l'avenue St-Bernard, mesurant 35 pieds et 1 pouce, ensuite sur une ligne courant vers la rue Marais, mesurant 32 pieds 2 pouces plus ou moins ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, 3 chambres, cabinet, hangar pour le bois, lieux d'aisance, citerne en brique, entrée de côté pavée, &c., connue par le No. municipal, 73 rue Columbus.

11° Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler), en date du 17 janvier 1882, dans l'ilet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:

1° Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar-room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

2° Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

3° Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui la sépare du lot B et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

4° Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

5° Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

12° Un terrain dans le Troisième District dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Washington, Bourgogne et Lafayette faisant partie du lot désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, daté le 11 mai 1859 et déposé comme plan No 308 au bureau de T. Guyol notaire, le dit lot forme le coin des rues Dauphine et Poete ou Washington et mesure 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 118 pieds de profondeur et face à la rue Washington, mesure américaine comprenant actuellement la portion de terre formant le coin des rues Dauphine et Washington avec la résidence en bois à deux étages qui s'y trouve, et

2° La portion de fond du dit lot No 1 avec le cottage en bois à un étage qui s'y trouve mesurant 33 pieds 3 lignes de face à la rue Washington sur 29 pieds 3 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, le dit lot de terre a été acquis par le décédé de Mme Peter A. Stewart, d'après un acte passé devant J. R. Légier, notaire, daté le 17 septembre 1881.

Les améliorations comprennent une jolie et confortable résidence en bois à deux étages avec attic, galeries en haut et en bas, corridor, salons doubles, environ 7 autres chambres, cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et connue par le No municipal 551 rue Dauphine.

Les améliorations sur le lot du fond, ou portion du lot No 1, comprennent un cottage à un étage, recouvert en ardoises, 3 jolies chambres, cuisine, lieux d'aisance, citerne, cour pavée, entrée sur le côté et actuellement occupé par un club, et connu par le No 49 rue Washington.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas sous voyer, et déposés au bureau de John R. Légier notaire public, 58 rue Royale.

Conditions—La propriété mobilière, composée d'actions et de stocks, comptant au meilleur et plus fort enchérisseur, et les immeubles au plus fort enchérisseur, à l'option de l'acquéreur, moitié ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque, avec lien du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final des billets et la police sur les bâtisses devront être assurées jusqu'au montant final des billets et la police ou les polices d'assurance transférées à la dite succession, si aucun contrat de ventes autres déboursés sur les billets. L'acquéreur paiera cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédure.

L'acte de vente devra être passé pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois jolis cottages

faisant face aux rues Esplanade et Floride, vis-à-vis le champ de course du Nouveau Jockey Club.

Succession de Joseph Klar.

No 21,900 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles** entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent, en date du 8 septembre 1887, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade et Floride et la propriété Blanc sur un plan et un certificat de voyer de A. de Armas, sous-voyer de la ville, daté du 29 août 1887 annexé à l'inventaire de la succession de Fell. J. Dreyfous, notaire, le 1er septembre 1887, et registré en son bureau, lequel terrain mesure 34 pieds de façade rue Esplanade, par une première profondeur de 106 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de division de la propriété Blanc et une seconde profondeur sur la même ligne de division, perpendiculaire à la rue Floride de 76 pieds 7 pouces et 7 lignes, et une première profondeur sur la limite du côté de la rue Mystère de 100 pieds ainsi qu'une seconde profondeur perpendiculaire à la rue Floride de 62 pieds 6 pouces, et 31 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent un élégant cottage en bois à un étage construit à distance de la rue et ayant une galerie de façade, 3 chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., et un petit jardin d'ornement devant la bâtisse.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé en arrière du lot décrit ci-dessus, désigné par la lettre "C," sur un plan mentionné ci-dessus, dressé par Arthur De Armas, et mesurant 68 pieds de face à la rue Floride, sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division de la propriété Blanc, et de 75 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Mystère et 72 pieds 9 pouces à lignes sur une ligne brisée, en largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage et attic, retiré de la rue et ayant galerie devant et derrière, 2 grandes chambres, 2 cabinets, cuisine, citernes, lieux d'aisance, poulailler, lavoir, etc., un très joli jardin avec de très belles fleurs sur le devant de la propriété, ayant plusieurs orangers et autres arbres fruitiers.

3° Et un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent au lot "B" et l'allée figurant sur le plan ci-dessus mentionné, désigné par la lettre "D" sur le dit plan, et mesurant 34 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Esplanade, sur une première profondeur sur la ligne du lot "B" de 133 pieds 4 pouces et une seconde profondeur sur la ligne de l'allée, de 74 pieds sur la rue Floride, sur laquelle rue le dit lot mesure 14 pieds, deux pouces, et le dit lot a une profondeur sur la ligne du côté, touchant à la rue Mystère, allant de la rue Esplanade à la rue Floride de 199 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage très élégant, recouvert en ardoises, retiré de la rue, avec une jolie galerie devant et ayant 5 chambres en tout, cuisine, hangar, citerne, lieux d'aisance, grande cour, jardin devant, etc.

Les profondeurs mentionnées ci-dessus sur les lots A. et D. incluent un morceau de terre de 49 pieds et 2 lignes de largeur ainsi qu'il est démontré sur les plans exposés à la Bourse d'Encan, lequel morceau a été acquis par le décédé par possession et pour cette raison le titre au dit morceau de terre ne sera pas garanti, mais sera aux risques des acquéreurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.

Les actes de vente devront être passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs, et renfermeront les clauses de garanties usuelles, de 5 pour cent, frais d'avocat en cas de procédure, et le transfert de la police d'assurance, etc. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs au-dessus du prix d'adjudication.
10 sept—10, 17, 24—oct 1, 8, 15.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une buvette et résidence, No 187 rue Joséphine, coin Laurel.

Succession de George Fascher.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,828.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet.—Le VENDREDI, 7 octobre 1887, à 11 heures a. m., sur les lieux No 187 rue Joséphine, coin Laurel, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté du 24 septembre 1887. Dossier No 21,828, dans la succession ci-dessus, il sera vendu:

Un lot de meubles de maison et le contenu d'une buvette, d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
27 sept—5 date

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 5me district de cette vill.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C., siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en congé, ordre daté du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu.

Un quart indivis de l'intérêt dans un carré d'ilet situé dans McDonoghville, cinquième district de cette ville désigné par le No 11 et borné par les rues Jackson, Jefferson, Homer et Adams, le dit carré d'ilet a été en partie mangé par le fleuve Mississipi du côté de la rue Adams.

Conditions—Comptant, 20 0/0 déposé pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
4 oct—4 11 18 25—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—VENDREDI, 14 octobre 1887, à 2 heures P. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Elmer Bader, No 21,827 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Seize lots de terre, situés dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Dorgenois, Conti et Rocheblave, numérotés de un à seize inclusivement. Les lots 1, 2, 3, 4, et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces sur la rue Dorgenois, sur une profondeur de 156 pieds entre lignes parallèles. Les lots 8, 9, 10, 11, et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 mesure 12 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti et 132 pieds 6 pouces sur le côté qui touche au lot No 12, et 140 pieds 7 pouces 1 ligne sur l'autre côté, 61 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond. Les lots 14 et 15 mesurent 20 pieds sur la rue St Louis et 132 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 40 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis, 132 pieds 6 pouces sur le côté du lot 15, et 140 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté et 41 pied et 5 lignes dans le fond. Le dit lot a une forme irrégulière, et les dits lots sont dans l'ilet No 30.

2° Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par la Promenade Carondelet et les rues Dorgenois, St Louis et Rocheblave, désignés comme les terrains 1 et 2. Le terrain mesure 12 pieds 11 pouces et 6 lignes rue Dorgenois; 150 pieds 5 pouces et 3 lignes Promenade Carondelet, 150 pieds rue St Louis, et 25 pieds, 5 pouces 6 lignes sur l'autre limite. Le terrain 2 mesure 129 pieds 5 pouces et 5 lignes rue St Louis, 143 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade Promenade Carondelet; 25 pieds, 5 pouces et 6 lignes sur la limite du côté du terrain No. 4, et 37 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de l'autre côté.

Le tout selon un plan de L. Surgi, voyer, daté du 31 décembre 1819 et déposé au bureau de O. P. Pr[illegible], notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant [illegible] Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues en 1887.
11 oct—13 19 26—oct 3, 10,

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises, No 130 rue Port.

Le magasin et la résidence double, coin des rues Remparts et Port.

Succession de Francis Mahony, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 septembre 1887. Dossier No 21,850, pour compte de la succession de Francis Mahony, décédé, il sera vendu à l'encan—

TROISIEME DISTRICT.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesurant 25 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises, retiré de la rue, connu comme le No 130 rue du Port et ayant 4 chambres, une cuisine, 2 citernes, un puits, etc.

2° **Un terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 24 borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Amour, St. Ferdinand et Bons Enfants, désigné par le No 1 et mesure 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 100 pieds, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, et les plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à double corps de logis recouverts en ardoises ayant environ 6 chambres, citerne, hangars, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
22 sept—22,25—oct 2,9,16,22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Magasin et Résidence en briques à deux étages,

RECOUVERT EN ARDOISES,

No. 156 rue North Basin.

Succession de Frank Lacammera, décédé.

A l'Encan—Pour du Comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement en congé, daté le 19 septembre 1887, Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Frank Lacammera, décédé, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, Toulouse et St Pierre, laquelle portion de terre est composée de tout le lot No 21 et une portion du lot No 12 adjacents au fond, lequel lot No 21 mesure 20 pieds de face sur la rue North Basin, sur une profondeur de 60 pieds et la portion du lot No 12 est en arrière du lot No 21 et mesure 20 pieds de large sur l'arrière du lot No 21 sur une profondeur de 12 pieds 3 pouces, toutes mesure française et entre lignes parallèles et faisant un total comme mesure de 20 pieds de face sur une profondeur de 72 pieds 3 pouces mesure française, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Des améliorations comprennent un magasin et une résidence en briques à deux étages recouverts en ardoises, ayant un magasin et une cuisine en bas et 3 chambres au-dessus, citerne, hydrant, etc., et valant $10 ou $15 par mois.

Conditions—Comptant en passant le titre, 20 pour cent payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Dumaine entre Remparts et St-Claude.

Successions d'Auguste François Claire Paul, sa femme.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement absent sur un congé, daté le 20 septembre 1887, dossier No 21,885, pour compte des successions de Auguste François et Claire Paul, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, St-Claude et Remparts, mesurant 40 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 122 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent quelques hangars en bois, barrières, etc.

Conditions—Comptant en passant le titre; 20 pour cent payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25 oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois bâtisses en bois No 587 rue Bagatelle, entre Derbigny et Roman.

Succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, Nos. 72 et 74, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Righton, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent sur un congé, daté le 5 septembre 1887, Dossier No 21,845 pour le compte de la succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, anciennement Bagatelle, St. Antoine, Derbigny et Roman, anciennement Solidelle, mesurant 24 pieds 1 1/2 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, au pieds américain.

Les améliorations comprennent trois bâtisses en bois ayant 5 chambres, cuve, hangar, etc., louées à raison de $15 par mois.

Conditions—Comptant en passant les titres. 20 pour cent sera requis sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes de 1887, en sus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 sept—8,11,18,25—oct 2,8.